



Le calendrier de déclaration des revenus 2014 est connu !



Le gouvernement a communiqué les dates limites de déclaration des revenus 2014.

www.impots.gouv.fr, actualité du 17 mars 2015

Comme chaque année, vous devrez bientôt souscrire une déclaration personnelle de revenus et la transmettre au service des impôts. Le calendrier de déclaration des revenus 2014 vient d'être annoncé.

Dates de déclaration

Les contribuables qui déclarent leurs revenus sous forme papier ont jusqu'au mardi 19 mai 2015 à minuit pour déposer leur déclaration d'ensemble des revenus (formulaire n° 2042 et formulaires annexes).

Les contribuables qui déclarent leurs revenus par Internet bénéficient, quant à eux, de délais supplémentaires variant selon leur département de résidence. La date limite est ainsi fixée au :

- mardi 26 mai 2015 à minuit pour les départements n° 01 à 19 (zone 1) ;
- mardi 2 juin 2015 à minuit pour les départements n° 20 à 49 (zone 2) ;
- mardi 9 juin 2015 à minuit pour les départements n° 50 à 974/976 (zone 3).

Précision : le service de déclaration en ligne sera ouvert à partir du mercredi 15 avril 2015.

Les non-résidents devront souscrire leur déclaration en ligne au plus tard le 9 juin 2015 ou au plus tard le 19 mai pour la déclaration papier, quel que soit le lieu de leur résidence hors de France.



BALLATORE & CHABERT

À noter : auparavant, les non-résidents bénéficiaient de délais spécifiques, variant selon leur lieu de résidence.

Les avis d'imposition seront envoyés entre août et septembre prochain, le paiement du solde de l'impôt sur le revenu devant intervenir au plus tard le 15 septembre 2015.

Article du 25/03/2015 - © Copyright Les Echos Publishing - 2015